



# BULLETIN OFFICIEL

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

**Bulletin officiel n°31 du 27 août 2015**

### SOMMAIRE

---

#### Enseignement supérieur et recherche

---

##### Reconnaissance par l'État

École supérieure de commerce de Dijon-Bourgogne  
arrêté du 6-7-2015 (NOR : MENS1500435A)

---

##### Reconnaissance par l'État

Établissement d'enseignement supérieur groupe ESC Clermont  
arrêté du 6-7-2015 (NOR : MENS1500437A)

---

##### Reconnaissance par l'État

Établissement d'enseignement supérieur groupe ESC Bretagne-Brest  
arrêté du 6-7-2015 (NOR : MENS1500436A)

---

##### Reconnaissance par l'État

PSB Paris School of Business  
arrêté du 6-7-2015 (NOR : MENS1500438A)

---

##### Esra de Paris

Autorisation à délivrer trois diplômes visés par la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
arrêté du 6-7-2015 (NOR : MENS1500447A)

---

##### SciencesCom

Autorisation à délivrer un diplôme visé intitulé « responsable communication et médias »  
arrêté du 6-7-2015 (NOR : MENS1500445A)

---

##### École Émile-Cohl

Autorisation à délivrer un diplôme visé intitulé « dessinateur praticien »  
arrêté du 6-7-2015 (NOR : MENS1500446A)

## Enseignement privé

Liste des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et pouvant conférer le grade de master à leurs titulaires

arrêté du 6-7-2015 (NOR : MENS1500434A)

---

## École nationale des chartes

Liste de classement des candidats admis ou figurant sur les listes complémentaires à l'issue des concours d'entrée - année 2015

arrêté du 16-7-2015 (NOR : MENR1500456A)

---

## Valorisation de la recherche

Relations en matière d'activités de valorisation et de transfert entre les établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur et les structures privées

circulaire n° 2015-125 du 27-7-2015 (NOR : MENR1515300C)

---

## Personnels

---

### Formation professionnelle continue

Modification du calendrier des sessions 2015-2017 et publication du calendrier 2017-2018 du diplôme de compétence en langue

note de service n° 2015-128 du 3-8-2015 (NOR : MENE1517948N)

---

### Élections

Représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des représentants des personnels des établissements publics de recherche au Cneser

avis du 11-7-2015 - J.O. du 11-7-2015 (NOR : MENS1515426V)

---

### Élections

Représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel au Cneser

avis du 14-7-2015 - J.O. du 14-7-2015 (NOR : MENS1515871V)

---

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche  
décret du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015 (NOR : MENI1512114D)

---

### Nominations

Membres du jury national chargé d'examiner les épreuves écrites du diplôme d'études supérieures de chirurgie buccale - session 2015  
arrêté du 17-7-2015 (NOR : MENS1500458A)

---

### Nominations

Membres du jury national chargé d'examiner les épreuves écrites du certificat d'études cliniques spéciales, mention orthodontie - session 2015  
arrêté du 17-7-2015 (NOR : MENS1500457A)

---

### Nomination

Directeur de l'École polytechnique universitaire de l'université Lyon-1  
arrêté du 8-7-2015 (NOR : MENS1500433A)

---

### Informations générales

---

### Vacance de poste

Directeur agence Erasmus+ France - Éducation Formation  
avis du 26-8-2015 (NOR : MENC1500487V)

---

### Ingénieur diplômé par l'État

Ouverture de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'État au titre de l'année 2016  
avis du 21-7-2015 - J.O. du 21-7-2015 (NOR : MENS1514531V)

---

## Enseignement supérieur et recherche

---

### Reconnaissance par l'État

#### École supérieure de commerce de Dijon-Bourgogne

NOR : MENS1500435A  
arrêté du 6-7-2015  
MENESR - DGESIP A1-5

---

Vu code de l'éducation et notamment articles L. 443-2 et R. 443-1 ; arrêté du 23-4-2003 ; avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15-6-2015

---

Article 1 - L'école supérieure de commerce de Dijon-Bourgogne (ESC Dijon-Bourgogne), située 29, rue Sambin, 21006 Dijon, est reconnue par l'État.

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement fournit annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 6 juillet 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Simone Bonnafous

## Enseignement supérieur et recherche

---

### Reconnaissance par l'État

#### Établissement d'enseignement supérieur groupe ESC Clermont

NOR : MENS1500437A  
arrêté du 6-7-2015  
MENESR - DGESIP A1-5

---

Vu code de l'éducation et notamment articles L. 443-2 et R. 443-1 ; arrêté du 23-4-2003 ; avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15-6-2015

---

Article 1 - L'établissement groupe ESC Clermont, situé 4, boulevard Trudaine à Clermont-Ferrand, est reconnu par l'État à compter du 1er septembre 2015.

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement fournit annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 6 juillet 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Simone Bonnafous

## Enseignement supérieur et recherche

---

### Reconnaissance par l'État

#### Établissement d'enseignement supérieur groupe ESC Bretagne-Brest

NOR : MENS1500436A  
arrêté du 6-7-2015  
MENESR - DGESIP A1-5

---

Vu code de l'éducation et notamment articles L. 443-2 et R. 443-1 ; arrêté du 23-4-2003 ; avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15-6-2015

---

Article 1 - L'établissement groupe ESC Bretagne-Brest, composé de l'école supérieure de commerce Brest Business School, située 2, avenue de Provence à Brest et son campus Vannes Business School situé 1, rue de la Loi à Vannes, est reconnu par l'État à compter du 1er septembre 2015.

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement fournit annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 6 juillet 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Simone Bonnafous

## Enseignement supérieur et recherche

---

### Reconnaissance par l'État

#### PSB Paris School of Business

NOR : MENS1500438A  
arrêté du 6-7-2015  
MENESR - DGESIP A1-5

---

Vu le code de l'éducation, notamment articles L. 443-2 et R. 443-1 ; décret du 3-12-1990 ; arrêté du 23-4-2003 ; avis du Cneser du 15-6-2015

---

Article 1 - L'établissement PSB Paris School of Business (ex école supérieure de gestion - ESG Management School), situé 59, rue Nationale, 75013 Paris, est reconnu par l'Etat à compter du 1er septembre 2015.

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement fournit annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 6 juillet 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Simone Bonnafous

## Enseignement supérieur et recherche

---

### Esra de Paris

#### Autorisation à délivrer trois diplômes visés par la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

NOR : MENS1500447A  
arrêté du 6-7-2015  
MENESR - DGESIP A1-5

---

Vu code de l'éducation notamment articles L. 443-2, L. 443-3 et L. 443-4 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 23-4-2003 ; arrêtés du 7-10-2011, du 11-12-2012 et du 28-7-2014 ; avis du Cneser du 15-6-2015

---

Article 1 - L'Esra Paris (école supérieure de réalisation audiovisuelle) est autorisée, pour une durée de 5 ans à compter du 1er septembre 2015, à délivrer les diplômes visés bac +3 (niveau II) intitulés :

- diplôme d'études supérieures de réalisation audiovisuelle (Desra) ;
- diplôme d'études supérieures des techniques du son (DESTS) ;
- diplôme d'études supérieures du film d'animation (Desfa).

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 6 juillet 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Simone Bonnafous

## Enseignement supérieur et recherche

---

### SciencesCom

#### Autorisation à délivrer un diplôme visé intitulé « responsable communication et médias »

NOR : MENS1500445A  
arrêté du 6-7-2015  
MENESR - DGESIP A1-5

---

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 443-2 et L. 641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 23-4-2003 ; arrêté du 10-4-2012 ; avis du Cneser du 15-6-2015

---

Article 1 - L'école d'enseignement supérieur privée SciencesCom à Nantes est autorisée à délivrer un diplôme visé, intitulé « responsable communication et médias », pour une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 2015.

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement fournira annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 6 juillet 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Simone Bonnafous

## Enseignement supérieur et recherche

---

### École Émile-Cohl

#### Autorisation à délivrer un diplôme visé intitulé « dessinateur praticien »

NOR : MENS1500446A  
arrêté du 6-7-2015  
MENESR - DGESIP A1-5

---

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 443-2 et L. 641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 23-4-2003 ; arrêté du 8-11-2012 ; avis du Cneser du 15-6-2015

---

Article 1 - L'école d'enseignement supérieur privée Émile-Cohl à Lyon est autorisée à délivrer un diplôme visé à bac +3 (niveau II), intitulé « dessinateur praticien » (anciennement « dessinateur concepteur »), pour une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 2015.

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement fournira annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 6 juillet 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Simone Bonnafous

## Enseignement supérieur et recherche

---

### Enseignement privé

#### Liste des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et pouvant conférer le grade de master à leurs titulaires

NOR : MENS1500434A  
arrêté du 6-7-2015  
MENESR - DGESIP A1-5

---

Vu code de l'éducation et notamment articles L 443-2, L 641-5 et D. 612-34 ; décret n° 2001-295 du 4-4-2001 modifié ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 23-4-2003 ; avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion du 28-10-2014, 18-11-2014, 16-12-2014, 17-12-2014, 27-1-2015, 10-3-2015, 31-3-2015, 14-4-2015 et du 19-5-2015 ; avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15-6-2015

---

Article 1 - Les établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires figurant dans le tableau en annexe du présent arrêté sont autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur (situation au 1er septembre 2015). Les diplômes conférant le grade de master à leurs titulaires sont également mentionnés.

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, les établissements s'engagent à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'ils accueillent.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 6 juillet 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Simone Bonnafous

#### Annexe

↳ *Liste des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et pouvant conférer le grade de master à leurs titulaires*

**Annexe**

Liste des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et pouvant conférer le grade de master à leurs titulaires

Académie	Établissement	Diplôme	Début du Visa	Fin du Visa	Début du grade de master	Fin du grade de master	Niveau du diplôme
<b>Amiens</b>	École supérieure de commerce d'Amiens (ex France Business School)	Diplôme en management international	01/09/2015	01/09/2017			Bac+3 (niveau II)
<b>Besançon</b>	École supérieure des technologies et des affaires de Belfort	ESTA Belfort Manager en ingénierie d'affaires industrielles (ex ESTA Belfort bac+4 passage à Bac+5)	01/09/2010	31/08/2015			Bac+4 (niveau II)
<b>Bordeaux</b>	École de commerce européenne de Bordeaux-Lyon	ECE « responsable marketing, finance et commerce international »	01/09/2011	31/08/2016			Bac+4 (Niveau II)
<b>Bordeaux</b>	KEDGE Business School Fusion d'Euromed Management et BEM (Bordeaux École de Management) (académies Aix-Marseille/Bordeaux/Nice)	Programme supérieur de gestion et commerce – KEDGE (ex EGC Méditerranée Euromed Management) Sites de Bordeaux, Marseille, Avignon, Bastia, Toulon, Bayonne et Dakar	01/09/2014	31/08/2017			Bac+3 (Niveau II)
		CESEMed (Marseille)	01/09/2009	31/08/2016			Bac+4 (niveau II)

		EBP International Diplôme de l'École multinationale des affaires	01/09/2012	31/08/2017			Bac+5 (Niveau I)
		Programme Grande École (Bordeaux et Marseille)	01/09/2014	31/08/2017	01/09/2014	31/08/2017	Bac+5 (Niveau I)
<b>Académie</b>	<b>Établissement</b>	<b>Diplôme</b>	<b>Début du Visa</b>	<b>Fin du Visa</b>	<b>Début du grade de master</b>	<b>Fin du grade de master</b>	<b>Niveau du diplôme</b>
<b>Bordeaux</b>	École supérieure de commerce de Pau (ESC Pau)	Management relations clients	01/09/2014	31/08/2018			Bac+3 (Niveau II)
<b>Caen</b>	École de gestion et de commerce de Basse- Normandie (Saint-Lô)	Programme Grande École	01/09/2011	31/08/2017	01/09/2014	31/08/2017	Bac+5 (Niveau I)
<b>Clermont- Ferrand</b>	Groupe ESC Clermont (ex France Business School)	Diplôme en management international	01/09/2014	31/08/2020			Bac+3 (Niveau II)
			01/09/2015	31/08/2018			Bac+3 (Niveau II)
		ESC Clermont Programme Grande École	01/09/2015	31/08/2017	01/09/2015	31/08/2017	Bac+5 (niveau I)
<b>Créteil</b>	Institut européen d'administration des affaires (INSEAD)	Diplôme de gestion et administration des affaires	01/09/2014	31/08/2019	01/09/2014	31/08/2019	Bac+5 (Niveau I)

<b>Dijon</b>	École supérieure de commerce de Dijon	Diplôme d'études supérieures de gestion et commerce international	01/09/2014	31/08/2019			Bac+3 (Niveau II)
		ESC Dijon Programme Grande École	01/09/2015	31/08/2020	01/09/2015	31/08/2020	Bac+5 (Niveau I)
<b>Grenoble</b>	École de gestion et de commerce Drôme-Ardèche (Valence)	EGC Drôme-Ardèche	01/09/2012	31/08/2016			Bac+3 (Niveau II)
<b>Académie</b>		<b>Diplôme</b>	<b>Début du Visa</b>	<b>Fin du Visa</b>	<b>Début du grade de master</b>	<b>Fin du grade de master</b>	<b>Bac+3 (Niveau II)</b>
		Chargé d'affaires internationales (Grenoble et Londres)	01/09/2015	31/08/2020			Bac+5 (Niveau I)
<b>Grenoble</b>	Grenoble École de Management	Manager des affaires internationales	01/09/2015 Bénéfice du visa accordé aux étudiants en cours de formation et ayant débuté leur scolarité à compter de la rentrée 2013 et qui auront satisfait au contrôle des connaissances dans les conditions définies pour le diplôme visé	31/08/2020			Bac+5 (Niveau I)

		ESC Grenoble Programme Grande École	01/09/2015	31/08/2020	01/09/2015	31/08/2020	Bac+3 (Niveau II)
<b>La Réunion</b>	École de gestion et de commerce de La Réunion	EGC La Réunion	01/09/2015	31/08/2020			
<b>Lille</b>	Groupe EDHEC - École supérieure de management de l'entreprise	ESPEME	01/09/2010	31/08/2016			Bac+4 (Niveau II)
<b>Académie</b>	<b>Établissement</b>	<b>Diplôme</b>	<b>Début du Visa</b>	<b>Fin du Visa</b>	<b>Début du grade de master</b>	<b>Fin du grade de master</b>	<b>Niveau du diplôme</b>
			01/09/2014 Bénéfice du visa accordé aux étudiants en cours de formation et ayant débuté leur scolarité à compter de la rentrée 2012 et qui auront satisfait au contrôle des connaissances dans les conditions définies pour le diplôme visé	31/08/2019	01/09/2014	31/08/2019	Bac+5 (Niveau I)
<b>Lille</b>	École de hautes études commerciales du Nord Lille/Nice (EDHEC)	Diplôme pour cadres dirigeants et entrepreneurs					
		Diplôme en administration des affaires internationales	01/09/2014 Bénéfice du visa accordé aux étudiants en cours de formation et ayant débuté	31/08/2019	01/09/2014	31/08/2019	Bac+5 (Niveau I)

				leur scolarité à compter de la rentrée 2013 et qui auront satisfait au contrôle des connaissances dans les conditions définies pour le diplôme visé						
			EDHEC Programme Grande École	01/09/2010	31/08/2016	01/09/2010	31/08/2016		Bac+5 (Niveau I)	
Lille	École de gestion et de commerce Lille-Métropole		EGC Lille-Métropole	01/09/2014	31/08/2016				Bac+3 (Niveau II)	
Lille	Institut d'économie scientifique et de gestion		IESEG Programme Grande École	01/09/2010	31/08/2016	01/09/2010	31/08/2016		Bac+5 (Niveau I)	
<b>Académie</b>	<b>Établissement</b>	<b>Diplôme</b>	<b>Début du Visa</b>	<b>Fin du Visa</b>	<b>Début du grade de master</b>	<b>Fin du grade de master</b>	<b>Niveau du diplôme</b>			
Lille	SKEMA Business School Lille/Nice	SKEMA Programme Grande École	01/09/2015 Bénéfice du visa accordé aux étudiants en cours de formation et ayant débuté leur scolarité à compter de la rentrée 2012 et qui auront satisfait au contrôle des connaissances dans les conditions	31/08/2020	01/09/2015	31/08/2020	Bac+5 (Niveau I)			

				définies pour le diplôme visé								
<b>Lyon</b>	Groupe EM Lyon Campus Saint-Etienne	Diplôme du centre de management commercial et international (CMCI) (ex Bac+3)	01/09/2014	31/09/2018								Bac+4 (Niveau II)
<b>Lyon</b>	EM Lyon (ex CPA Lyon)	AMP Lyon	01/09/2015	31/08/2020								Bac+5 (Niveau I)
<b>Lyon</b>	EM Lyon	EM Lyon Programme Grande École	01/09/2015	31/08/2020	01/09/2015	31/08/2020						Bac+5 (Niveau I)
<b>Lyon</b>	École supérieure de commerce et développement 3A (ESCD 3A)	Responsable opérationnel à l'international	01/09/2013	31/08/2016								Bac+3 (Niveau II)
<b>Lyon</b>	École supérieure pour le développement économique et social de Lyon (ESDES)	Diplôme en Management et gestion des entreprises (ex diplôme ESDES – programme Grande École)	01/09/2015	31/08/2020	01/09/2015	31/08/2020						Bac+5 (Niveau I)
<b>Académie</b>	<b>Établissement</b>	<b>Diplôme</b>	<b>Début du Visa</b>	<b>Fin du Visa</b>	<b>Début du grade de master</b>	<b>Fin du grade de master</b>	<b>Fin du diplôme</b>					
<b>Lyon</b>	Institut de recherche et d'action commerciale (IDRAC)	Responsable du marketing et du développement commercial (antennes de Grenoble, Montpellier, Nantes, Nice, Paris et Toulouse)	01/09/2015	31/08/2020								Bac+3 (Niveau II)

		Diplôme d'études supérieures en marketing, gestion commerciale et management international	01/09/2014	31/09/2017	01/09/2014	31/09/2017		Bac+5 (Niveau I)
<b>Martinique</b>	École de gestion et de commerce de Martinique	EGC Martinique	01/09/2015	31/08/2020				Bac+3 (Niveau II)
<b>Montpellier</b>	École supérieure de commerce de Montpellier (Sup de Co Montpellier)	ESC Montpellier Programme Grande École	01/09/2013	31/08/2017	01/09/2013	31/08/2017		Bac+5 (Niveau I)
<b>Nancy Metz</b>	ICN Nancy-Metz École de management	Programme Sup Est	01/09/2013	31/08/2018				Bac+3 (Niveau II)
		ICN Programme Grande École	01/09/2014	31/08/2019	01/09/2014	31/08/2019		Bac+5 (Niveau I)
<b>Nantes</b>	École Atlantique de commerce et de gestion (groupe AUDENCIA)	EAC Nantes	01/09/2012	31/08/2018				Bac+3 (Niveau II)
<b>Nantes</b>	AUDENCIA Nantes École de management	AUDENCIA Programme Grande École	01/09/2014	31/08/2020	01/09/2014	31/08/2020		Bac+5 (Niveau I)

Académie	Établissement	Diplôme	Début du Visa	Fin du Visa	Début du grade de master	Fin du grade de master	Niveau du diplôme
<b>Nantes</b>	École de gestion et de commerce du Maine	EGC du Maine	01/09/2014 Bénéfice du visa accordé aux étudiants en cours de formation et ayant débuté leur scolarité à compter de la rentrée 2013 et qui auront satisfait au contrôle des connaissances dans les conditions définies pour le diplôme visé	31/08/2016			Bac+3 (Niveau II)
<b>Nantes</b>	École de gestion et de commerce de Vendée	EGC Vendée	01/09/2014	31/08/2016			Bac+3 (Niveau II)
<b>Nantes</b>	École supérieure pour l'innovation et l'action vers les métiers de l'entreprise	ESIAME	01/09/2013	31/08/2017			Bac+3 (Niveau II)
<b>Nantes</b>	École supérieure des sciences commerciales d'Angers	ESSCA programme Grande École	01/09/2014	31/08/2018	01/09/2014	31/09/2018	Bac+5 (Niveau I)
<b>Nice</b>	KEDGE (ex Groupe Euromed - École supérieure de commerce et de technologie de Toulon)	Ingénieur d'affaires (Toulon)	01/09/2013	31/08/2017			Bac+5 (Niveau I)

<b>Nouvelle-Calédonie</b>	École de gestion et de commerce du Pacifique Sud	EGC Pacifique Sud	01/09/2015	31/08/2020				Bac+3 (Niveau II)
<b>Académie</b>	<b>Établissement</b>	<b>Diplôme</b>	<b>Début du Visa</b>	<b>Fin du Visa</b>	<b>Début du grade de master</b>	<b>Fin du grade de master</b>	<b>Niveau du diplôme</b>	
	École supérieure de commerce et de management Tours-Poitiers (ESCEM)	ISEME	01/08/2015	31/08/2017			Bac+3 (Niveau II)	
<b>Orléans-Tours</b>	(ex France Business School)	Programme en développement commercial (ex ECG Orléans)	01/08/2015	31/08/2017			Bac+3 (Niveau II)	
<b>Paris</b>	École européenne de gestion (EBS)	EBS	01/09/2013	31/08/2019	01/09/2013	31/08/2017	Bac+5 (Niveau I)	
<b>Paris</b> (ex Versailles)	École supérieure du commerce extérieur	ESCE (Programme Grande École)	01/09/2014	31/08/2016	01/09/2014	31/08/2016	Bac+5 (Niveau I)	
	École supérieure de management - ESCP Europe	Diplôme pour dirigeant en administration des affaires	01/09/2014	31/08/2019	01/09/2014	31/08/2019	Bac+5 (Niveau I)	
<b>Paris</b>		Programme européen d'enseignement supérieur en management (MEB)	01/09/2015	31/08/2019	01/09/2015	31/08/2019	Bac+5 (Niveau I)	
		Programme Grande École (MIM)	01/09/2012	31/08/2018	01/09/2012	31/08/2018	Bac+5 (Niveau I)	

<b>Paris</b>	HEC Paris Executive Education	Diplôme de gestion des entreprises pour dirigeants (ex CPA Paris)	01/09/2012	31/08/2018	01/09/2012	31/08/2018	Bac+5 (Niveau I)
<b>Paris</b>	Institut international du commerce et du développement Paris-Toulouse	ICD Programme Grande École	01/09/2012	31/08/2017	01/09/2015	31/08/2018	Bac+5 (Niveau I)
<b>Académie</b>	<b>Établissement</b>	<b>Diplôme</b>	<b>Début du Visa</b>	<b>Fin du Visa</b>	<b>Début du grade de master</b>	<b>Fin du grade de master</b>	<b>Niveau du diplôme</b>
<b>Paris</b>	Institut des hautes études économiques et commerciales Bordeaux-Paris et Alpes Savoie INSEEC Business School (sites de Bordeaux, Paris et Chambéry)	INSEEC Business School Programme Grande École	01/09/2015	31/08/2019	01/09/2015	31/08/2019	Bac+5 (Niveau I)
<b>Paris</b>	Institut de préparation à l'administration et à la gestion Paris-Nice	IPAG Programme Grande École	01/09/2013	31/08/2019	01/09/2013	31/08/2017	Bac+5 (Niveau I)
<b>Paris</b>	Institut supérieur du commerce de Paris	ISC Paris (Programme Grande École)	01/09/2015	31/08/2018	01/09/2015	31/08/2018	Bac+5 (Niveau I)
<b>Paris</b>	Institut supérieur de gestion	ISG (Programme Grande École)	01/09/2015	31/08/2018	01/09/2015	31/08/2018	Bac+5 (Niveau I)

<b>Paris</b>	Institut supérieur privé des sciences, techniques et économie commerciales	ISTEC (Programme Grande École)	01/09/2013	31/08/2017	01/09/2015	31/08/2017	Bac+5 (Niveau I)
<b>Paris</b>	NOVANCIA (ex ADVANCIA- NEGOCIA)	Diplôme d'Études Supérieures en Commerce et Entrepreneuriat (fusion programme ACI et PME)  Diplôme d'études supérieures en entrepreneuriat et management commercial (ex NEGOSUP & PSE)	01/09/2011	31/08/2017	01/09/2012	31/08/2017	Bac+3 (Niveau II)  Bac+5 (Niveau I)
<b>Paris</b>	Institut français de la mode	Diplôme de manager mode, design et luxe	01/09/2012	31/08/2018			Bac+5 (Niveau I)
<b>Académie</b>	<b>Etablissement</b>	<b>Diplôme</b>	<b>Début du Visa</b>	<b>Fin du Visa</b>	<b>Début du grade de master</b>	<b>Fin du grade de master</b>	<b>Niveau du diplôme</b>
<b>Paris</b>	PSB Paris School of Business (ex ESG Management School)	Programme Grande École PSB (ex ESG)	01/09/2015	31/08/2019	01/09/2015	31/08/2019	Bac+5 (Niveau I)
<b>Poitiers</b>	École de gestion et de commerce Poitou-Charentes (Angoulême)	EGC Poitou-Charentes	01/09/2011	31/08/2016			Bac+3 (Niveau II)
<b>Poitiers</b>	Sup de Co La Rochelle (École supérieure de	Diplôme d'études supérieures en commerce et management opérationnel	01/09/2014	31/08/2018			Bac+3 (Niveau II)

	commerce de La Rochelle)	Diplôme de l'IECG (Institut Européen de Commerce et de Gestion)	01/09/2014	31/08/2018	01/09/2014	31/08/2018		Bac+4 (Niveau II)
		Diplôme ESC programme Grande École	01/09/2014	31/08/2018	01/09/2014	31/08/2018	31/09/2018	Bac+5 (Niveau I)
		INBA	01/09/2011	31/08/2016				Bac+4 (Niveau II)
<b>Reims</b>	École supérieure de commerce de Troyes	ESC Troyes Programme Grande École	01/09/2014	31/08/2018	01/09/2014	31/08/2018	31/08/2018	Bac+5 (Niveau I)
		Diplôme en management international	01/09/2015	31/08/2017				Bac+3 (Niveau II)
		Diplôme en développement commercial (Vannes)	01/09/2015	31/08/2017				Bac+3 (Niveau II)
<b>Rennes</b>	Groupe ESC Bretagne Brest (ex France Business School)	ESC Brest Programme Grande École	01/09/2015	31/08/2017	01/09/2015	31/08/2017	31/08/2017	Bac+5 (Niveau I)

Académie	Établissement	Diplôme	Début du Visa	Fin du Visa	Début du grade de master	Fin du grade de master	Niveau du diplôme
<b>Rennes</b>	École supérieure de commerce de Rennes	Programme de gestion et de management des entreprises	01/09/2013	31/08/2017			Bac+3 (Niveau II)
		Programme Grande École (Rennes et Rabat)	01/09/2013	31/08/2017	01/09/2013	31/08/2017	Bac+5 (Niveau I)
<b>Rouen</b>	École de Management de Normandie (EM Normandie)	Diplôme d'enseignement supérieur en management international	01/09/2012	31/08/2016			Bac+3 (Niveau II)
		EM Normandie Programme Grande École	01/09/2015	31/08/2020	01/09/2015	31/08/2020	Bac+5 (Niveau I)
<b>Rouen</b>	NEOMA Business School (fusion de RMS (Reims Management School) et de RBS (Rouen Management School))	Programme de formation en management général (issu de la fusion de ISPP Rouen et SUP'TG Reims)	01/09/2014	31/08/2018			Bac+3 (niveau II)
		Diplôme d'études supérieures européennes de management (ex CESEM Reims)	01/09/2014	31/08/2018			Bac+4 (Niveau II)
		Programme de formation internationale en management (ex IFI Rouen)	01/09/2014	31/08/2018			Bac + 4 (Niveau II)
<b>Strasbourg</b>	Université de Strasbourg - École de management de	Programme Grande École	01/09/2014	31/08/2018	01/09/2014	31/08/2018	Bac+5 (Niveau I)
		EM Strasbourg			01/09/2011	31/08/2016	Bac+5 (Niveau I)

	Strasbourg								
<b>Toulouse</b>	École de gestion et de commerce Midi-Pyrénées (Montauban, Rodez Tarbes)	EGC Midi Pyrénées	01/09/2015	31/08/2019					Bac+3 (niveau II)
<b>Académie</b>	<b>Établissement</b>	<b>Diplôme</b>	<b>Début du Visa</b>	<b>Fin du Visa</b>	<b>Début du grade de master</b>	<b>Fin du grade de master</b>	<b>Niveau du diplôme</b>		
<b>Toulouse</b>	Toulouse Business School (ESC Toulouse)	Programme bac+3 en management (Barcelone + formation continue)	01/09/2012	31/08/2018			Bac+3 (niveau II)		
<b>Versailles</b>	École des dirigeants et créateurs d'entreprise	ESC Toulouse Programme Grande École	01/09/2011	31/08/2017	01/09/2011	31/08/2017	Bac+5 (Niveau I)		
<b>Versailles</b>	École de management Léonard de Vinci	EDC Programme Grande École	01/09/2013	31/08/2017	01/09/2013	31/08/2017	Bac+5 (Niveau I)		
<b>Versailles</b>	Groupe ESSEC École des praticiens du commerce international	EMLV Programme Grande École	01/09/2015	31/08/2017			Bac+5 (Niveau I)		
<b>Versailles</b>	École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC)	ESSEC-EPSCI	01/09/2013	31/08/2017			Bac+4 (Niveau II)		
<b>Versailles</b>		Diplôme stratégie et dirigeants ESSEC et Mannheim	01/09/2015	31/08/2017	01/09/2015	31/08/2017	Bac+5 (Niveau I)		

		Diplôme en gestion et stratégies globales des entreprises	01/09/2015 Bénéfice du visa accordé aux étudiants en cours de formation et ayant débuté leur scolarité à compter de la rentrée 2014 et qui auront satisfait au contrôle des connaissances dans les conditions définies pour le diplôme visé	31/08/2017				Bac+5 (Niveau I)
<b>Académie</b>	<b>Etablissement</b>	<b>Diplôme</b>	<b>Début du Visa</b>	<b>Fin du Visa</b>	<b>Début du grade de master</b>	<b>Fin du grade de master</b>	<b>Niveau du diplôme</b>	
<b>Versailles</b>	École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC)	Diplôme en gestion et stratégies globales internationales des marques de luxe	01/09/2015 Bénéfice du visa accordé aux étudiants en cours de formation et ayant débuté leur scolarité à compter de la rentrée 2014 et qui auront satisfait au contrôle des connaissances dans les conditions définies pour le diplôme visé	31/08/2017			Bac+5 (Niveau I)	



## Enseignement supérieur et recherche

---

### École nationale des chartes

#### Liste de classement des candidats admis ou figurant sur les listes complémentaires à l'issue des concours d'entrée - année 2015

NOR : MENR1500456A

arrêté du 16-7-2015

MENESR - DGESIP - DGRI A1-3

---

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 16 juillet 2015, la liste de classement des candidats admis ou figurant sur la liste complémentaire à l'issue du concours d'entrée en première année de l'École nationale des chartes organisé en 2015 est établie comme suit :

#### Liste d'admission

##### Section A

- Constance Langlade de Montgros
- Hombeline Aubigny
- Aude Ginestet
- Antoine Boustany
- Madame Axelle Goupy
- Hortense De Reviers de Mauny
- Monsieur Paul Bastier
- Emil Joubert
- Gaétan Lemaitre
- Manon Lecaplain
- Joséphine Grimm
- Clément Dussart

##### Section B

- Léo Davy
- Lou Delaveau
- Julie Glodt
- Marion Lavaux
- Anne-Sophie Grollemund
- Marion Blocquet
- Florence Köll.

## Liste complémentaire

### Section A

- Solène Couton.

### Section B

- Domitille De Gavriloff
- Maylis Ribette.

La liste de classement des candidats admis ou figurant sur la liste complémentaire à l'issue du concours d'entrée en deuxième année de l'École nationale des chartes organisé en 2015 est établie comme suit :

## Liste d'admission

- Jérémy Chaponneau

## Liste complémentaire

- Laure Miolo.

## Enseignement supérieur et recherche

---

### Valorisation de la recherche

#### Relations en matière d'activités de valorisation et de transfert entre les établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur et les structures privées

NOR : MENR1515300C

circulaire n° 2015-125 du 27-7-2015

MENESR - DGRI C2 - DGESIP

---

Texte adressé aux présidentes et présidents et directrices et directeurs des établissements publics à caractère scientifique et technologique ; aux présidentes et présidents et directrices et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur

---

Les articles L. 533-3 (anciennement l'article L. 321-6) du code de la recherche et L. 762-3 du code de l'éducation autorisent les établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur<sup>[1]</sup> à déléguer, par convention, à une personne morale ou entité de droit privé (dénommée structure privée), les activités visées à l'article L. 533-2 (anciennement article L. 321-5) du code de la recherche et à l'article L. 123-5 du code de l'éducation, à savoir :

- assurer par convention des prestations de service ;
- gérer des contrats de recherche ;
- exploiter des brevets et licences ;
- commercialiser les produits de leurs activités.

Ces activités doivent être exercées dans le cadre des objectifs définis à l'article L. 112-1 du code de la recherche.

La présente circulaire a pour objectif de présenter, dans ce contexte, les modalités d'approbation des conventions prévues à l'article L. 533-3 du code de la recherche et L. 762-3 du code de l'éducation. Il sera tenu compte notamment :

1. de la capacité financière et des moyens de gestion de la structure privée ;
2. de l'adéquation des activités confiées à la structure privée avec la politique de l'établissement ;
3. de l'équilibre des droits et obligations entre la structure privée et l'établissement.

Les conventions doivent être soumises à l'approbation de la ou les tutelles avant signature par l'établissement et la structure privée, sauf exception prévue au point 3.

### 1. Le contenu du dossier de demande d'approbation de la convention

Le dossier de demande d'approbation de la convention doit comporter les éléments d'information suivants, l'établissement pouvant apporter au dossier toute autre pièce qui lui semble pertinente :

#### 1.1 Éléments relatifs à la structure privée

La capacité financière et les moyens de gestion de la structure privée partie prenante à la convention, sont présentés pour permettre, d'une part, d'apprécier si ladite structure privée a une taille en adéquation avec les activités qui lui seront confiées, et, d'autre part, de s'assurer de son équilibre financier et de la qualité de sa gestion.

Le dossier doit présenter :

- les missions de la structure privée ;
- ses statuts ;
- ses éléments comptables sur les trois dernières années (bilan actif/passif, compte d'exploitation et analyse financière), le cas échéant, ainsi que ses éléments comptables prévisionnels ;
- les modalités de la tenue des comptes et la description du système comptable mis en place, la présence d'un commissaire aux comptes, ainsi que les modalités de comptabilité analytique et de calcul des coûts complets ;
- l'organigramme de la structure, l'état des effectifs sur les trois dernières années, le cas échéant, et ses compétences ;
- les rapports d'activités de la structure privée, s'ils existent ;
- le cas échéant, les rapports de contrôle et de constatation des instances administratives et d'inspection et les suites données à ces rapports.

### **1.2 Éléments relatifs aux relations entre l'établissement et la structure privée**

Le dossier doit préciser :

- les liens entre l'établissement et la structure privée ;
- les modalités du contrôle de la structure privée par l'établissement ;
- les modalités d'information du conseil d'administration de l'établissement sur les budgets et les comptes financiers prévisionnels de la structure privée pendant toute la durée d'exécution de la convention ;
- la possibilité pour l'établissement de mener des audits externes ;
- les règles appliquées par l'établissement et la structure privée quant à la propriété et l'exploitation des résultats issus des travaux réalisés dans le cadre des contrats de recherche ;
- les modalités de répartition des recettes et des dépenses liées aux activités de la structure privée entre l'établissement et la structure privée, ainsi que l'indication de toute relation ayant un lien avec ces flux financiers (exemples : mise à disposition, apport en nature) ;
- les procédures d'information entre la structure privée et l'établissement ;
- l'adéquation des activités de la structure privée avec la politique de l'établissement ;
- la représentation de l'établissement dans les instances dirigeantes de la structure privée.

### **1.3 Éléments relatifs au positionnement de l'établissement et de la structure privée dans l'écosystème de la recherche, du transfert de technologie et de l'innovation**

Le dossier doit expliciter le positionnement de l'établissement et de la structure privée dans l'écosystème de la recherche, du transfert de technologie et de l'innovation, et présenter :

- les différentes structures de l'écosystème opérant dans le domaine de la recherche, du transfert de technologie et de l'innovation ainsi que leur champ d'intervention ;
- les éventuels liens contractuels ou capitalistiques entre l'établissement et ces autres structures, ainsi que les éventuelles activités que l'établissement leur a transférées ;
- la manière dont la structure privée et ces autres structures prévoient de s'articuler, afin d'assurer la cohérence du dispositif mis en place par l'établissement pour la valorisation de ses résultats.

### **1.4 Éléments juridiques**

Le projet de convention et les éléments du dossier de demande d'approbation doivent apporter les garanties nécessaires sur les points suivants :

- le respect des règles de la commande publique ainsi que l'absence de situation de gestion de fait ou de prêt de main-d'œuvre illicite, par la remise d'une attestation de l'établissement ;

- la responsabilité et les obligations d'assurance ;
- la durée et les modalités de résiliation de la convention ;
- les modalités de règlement des litiges ;
- la garantie que l'établissement a connaissance des contrats passés par la structure privée et des ressources qui leur sont associées et qu'il peut intervenir pour veiller au respect des missions que la loi lui confie.

## **2. Les étapes de la procédure d'approbation de la convention**

### **2.1 L'instruction de la demande d'approbation de la convention**

L'établissement saisit le service chargé de la valorisation au sein du ministère chargé de la recherche (service instructeur) d'une demande d'approbation accompagnée de la convention et du dossier comportant l'ensemble des éléments listés au 1. de la présente circulaire. Il en informe, par tout moyen, la délégation régionale à la recherche et à la technologie concernée.

Après avoir vérifié que le dossier est recevable et complet, le service instructeur, en lien avec la délégation régionale à la recherche et à la technologie concernée, analyse les éléments fournis au regard des critères précisés au deuxième alinéa de l'article L. 533-3. Cette instruction est effectuée dans le respect des conditions de confidentialité fixées par l'article 25 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Si le dossier n'est pas complet, le service instructeur peut demander à l'établissement de le compléter.

Tout au long du processus, le service instructeur et l'établissement entretiennent un dialogue constructif pour permettre la constitution du dossier complet de demande d'approbation de l'établissement.

### **2.2 La décision de l'autorité de tutelle de l'établissement**

À l'issue de l'instruction, l'autorité (ou les autorités) de tutelle de l'établissement décide(nt), après avis du service instructeur :

- soit d'approuver la convention pour toute sa durée ;
- soit de demander des modifications dans l'organisation ou le fonctionnement des relations mises en place entre la structure privée et l'établissement. Dans ce cas, l'approbation peut être donnée pour une durée limitée mentionnée dans la décision, afin de permettre à l'établissement de fournir les éléments de réponse aux demandes formulées par l'autorité de tutelle dans sa décision. Au terme de ce délai, l'autorité (ou les autorités) de tutelle peut (peuvent), au regard des éléments d'information transmis par l'établissement et après avis du service instructeur, décider d'approuver ou non la convention jusqu'à son terme ;
- soit refuser d'approuver le projet de convention. Ce refus est motivé.

L'autorité (ou les autorités) de tutelle notifie(nt) sa (leur) décision à l'établissement et au service instructeur.

Pendant la période d'approbation, toutes modifications de statut des signataires ou des termes de la convention doivent être notifiées au service instructeur et à la délégation régionale à la recherche et à la technologie concernée afin d'être instruites comme précédemment et peuvent entraîner une dénonciation de l'approbation, si elles conduisent à ne plus en respecter les critères.

## **3. Dispositions diverses**

La présente circulaire abroge et remplace la circulaire n° 2007-1001 du 29 juin 2007 publiée au BOESR n° 27 du 12 juillet 2007.

[1] Sont regroupés sous cette appellation :

- les établissements publics à caractère scientifique et technologique ;
- les établissements publics d'enseignement supérieur ;

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Simone Bonnafous

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
Le directeur général pour la recherche et l'innovation,  
Roger Genet

## Personnels

### Formation professionnelle continue

#### Modification du calendrier des sessions 2015-2017 et publication du calendrier 2017-2018 du diplôme de compétence en langue

NOR : MENE1517948N

note de service n° 2015-128 du 3-8-2015

MENESR - DGESCO A2-4

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux déléguées et délégués académiques à la formation professionnelle initiale et continue ; aux déléguées et délégués académiques à la formation continue

---

Conformément aux dispositions des articles 3 et 5 des arrêtés des 7 mai 2010 et 13 décembre 2010 portant respectivement création des diplômes de compétence en langue étrangère professionnelle, en français professionnel de premier niveau, en langue régionale et en langue des signes française et pour répondre à l'augmentation prévisible du nombre de candidats à l'examen liée à l'inscription du DCL sur la liste nationale interprofessionnelle en date du 7 juillet 2015, une modification du calendrier 2015-2017 et un calendrier pour 2017-2018 sont établis comme suit en remplacement du précédent.

#### Calendrier des sessions du diplôme de compétence en langue pour les années scolaires 2015-2018

##### Sessions 2015-2016

Date	Langue	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
27 novembre 2015	allemand	11/07/2015	11/10/2015
27 novembre 2015	espagnol	11/07/2015	11/10/2015
2 décembre 2015	anglais	11/07/2015	11/10/2015
4 décembre 2015	français langue étrangère	11/07/2015	11/10/2015
9 décembre 2015	chinois	01/09/2015	11/10/2015
9 décembre 2015	italien	01/09/2015	11/10/2015
11 décembre 2015	arabe	01/09/2015	11/10/2015
11 décembre 2015	portugais	01/09/2015	11/10/2015
16 décembre 2015	russe	01/09/2015	11/10/2015
29 janvier 2016	français langue étrangère	03/10/2015	04/12/2015

1er février 2016	français professionnel 1er niveau	12/10/2015	04/12/2015
5 février 2016	anglais	03/10/2015	04/12/2015
19 mars 2016	breton	27/11/2015	27/01/2016
25 mars 2016	français professionnel 1er niveau	27/11/2015	27/01/2016
30 mars 2016	français langue étrangère	30/11/2015	27/01/2016
1er avril 2016	anglais	30/11/2015	27/01/2016
4 mai 2016	français langue étrangère	21/01/2016	06/03/2016
20 mai 2016	langue des signes française	03/01/2016	28/03/2016
25 mai 2016	occitan	01/01/2016	28/03/2016
25 mai 2016	russe	03/10/2015	28/03/2016
27 mai 2016	arabe	03/10/2015	28/03/2016
27 mai 2016	portugais	03/10/2015	28/03/2016
1er juin 2016	allemand	03/10/2015	28/03/2016
1er juin 2016	espagnol	03/10/2015	28/03/2016
3 juin 2016	anglais	21/01/2016	28/03/2016
8 juin 2016	français langue étrangère	01/03/2016	17/04/2016
10 juin 2016	chinois	12/10/2015	17/04/2016
10 juin 2016	italien	12/10/2015	17/04/2016
15 juin 2016	français professionnel 1er niveau	21/01/2016	17/04/2016
18 juin 2016	breton	17/01/2016	17/04/2016
4 juillet 2016	français langue étrangère	01/04/2016	04/05/2016

**Sessions 2016-2017**

<b>Date</b>	<b>Langue</b>	<b>Ouverture des inscriptions</b>	<b>Clôture des inscriptions</b>
-------------	---------------	-----------------------------------	---------------------------------

25 novembre 2016	anglais	30/03/2016	02/10/2016
30 novembre 2016	allemand	21/03/2016	02/10/2016
30 novembre 2016	espagnol	21/03/2016	02/10/2016
2 décembre 2016	français langue étrangère	21/03/2016	02/10/2016
7 décembre 2016	chinois	21/03/2016	02/10/2016
7 décembre 2016	italien	21/03/2016	02/10/2016
9 décembre 2016	arabe	21/03/2016	02/10/2016
9 décembre 2016	portugais	21/03/2016	02/10/2016
12 décembre 2016	langue des signes française	30/03/2016	02/10/2016
14 décembre 2016	russe	21/03/2016	02/10/2016
30 janvier 2017	français langue étrangère	26/09/2016	11/12/2016
1er février 2017	français professionnel 1er niveau	11/04/2016	11/12/2016
3 février 2017	anglais	26/09/2016	11/12/2016
24 mars 2017	français professionnel 1er niveau	03/12/2016	03/02/2017
25 mars 2017	breton	03/12/2016	03/02/2017
29 mars 2017	anglais	03/12/2016	03/02/2017
31 mars 2017	français langue étrangère	03/12/2016	03/02/2017
3 mai 2017	français langue étrangère	21/01/2017	03/03/2017
19 mai 2017	langue des signes française	26/09/2016	19/03/2017
24 mai 2017	chinois	26/09/2016	06/04/2017
24 mai 2017	italien	26/09/2016	06/04/2017
29 mai 2017	arabe	26/09/2016	06/04/2017
29 mai 2017	portugais	26/09/2016	06/04/2017
31 mai 2017	occitan	01/01/2017	06/04/2017

31 mai 2017	russe	26/09/2016	06/04/2017
2 juin 2017	anglais	21/01/2017	06/04/2017
7 juin 2017	allemand	26/09/2016	06/04/2017
7 juin 2017	espagnol	26/09/2016	06/04/2017
9 juin 2017	français langue étrangère	24/02/2017	06/04/2017
16 juin 2017	français professionnel 1er niveau	21/01/2017	23/04/2017
17 juin 2017	breton	29/01/2017	23/04/2017
3 juillet 2017	français langue étrangère	01/04/2017	05/05/2017

**Sessions 2017-2018**

<b>Date</b>	<b>Langue</b>	<b>Ouverture des inscriptions</b>	<b>Clôture des inscriptions</b>
29 novembre 2017	anglais	01/04/2017	15/10/2017
1er décembre 2017	allemand	01/04/2017	15/10/2017
1er décembre 2017	espagnol	01/04/2017	15/10/2017
6 décembre 2017	français langue étrangère	01/05/2017	15/10/2017
8 décembre 2017	russe	01/04/2017	15/10/2017
13 décembre 2017	chinois	01/04/2017	05/11/2017
13 décembre 2017	italien	01/04/2017	05/11/2017
15 décembre 2017	arabe	01/04/2017	05/11/2017
15 décembre 2017	portugais	01/04/2017	05/11/2017
20 décembre 2017	langue des signes française	11/03/2017	05/11/2017
31 janvier 2018	français langue étrangère	07/10/2017	18/12/2017
2 février 2018	anglais	07/10/2017	18/12/2017
5 février 2018	français professionnel 1er niveau	17/04/2017	18/12/2017
23 mars 2018	français professionnel 1er niveau	07/12/2017	04/02/2018

26 mars 2018	français langue étrangère	07/12/2017	04/02/2018
28 mars 2018	anglais	07/12/2017	04/02/2018
14 mai 2018	français langue étrangère	28/01/2018	25/03/2018
23 mai 2018	langue des signes française	30/10/2017	02/04/2018
25 mai 2018	allemand	30/10/2017	02/04/2018
25 mai 2018	espagnol	30/10/2017	02/04/2018
30 mai 2018	occitan	30/10/2017	06/04/2018
30 mai 2018	russe	30/10/2017	06/04/2018
1er juin 2018	arabe	30/10/2017	06/04/2018
1er juin 2018	portugais	30/10/2017	06/04/2018
6 juin 2018	anglais	28/01/2018	12/04/2018
8 juin 2018	chinois	30/10/2017	12/04/2018
8 juin 2018	italien	30/10/2017	12/04/2018
13 juin 2018	français langue étrangère	19/03/2018	06/05/2018
20 juin 2018	français professionnel 1er niveau	28/01/2018	06/05/2018

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement scolaire,  
Florence Robine

## Personnels

---

### Élections

#### Représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des représentants des personnels des établissements publics de recherche au Cneser

NOR : MENS1515426V  
avis du 11-7-2015 - J.O. du 11-7-2015  
MENESR - DGESIP - DGRI

---

La commission nationale pour l'élection des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des représentants des personnels des établissements publics de recherche au Cneser, a procédé le jeudi 11 juin 2015 au regroupement des résultats des dépouillements des votes, à la répartition des sièges à pourvoir entre les listes en présence et a proclamé l'élection :

- des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnels (EPSCP) : professeurs et personnels de niveau équivalent, autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, personnels scientifiques des bibliothèques, personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service ;
  - des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) : chercheurs, personnels ingénieurs, techniciens et autres personnels ;
  - des représentants des personnels des établissements publics à caractère industriel et commercial (Epic).
- Sont proclamés élus :

#### Collèges des professeurs et personnels de niveau équivalent

Au titre de la liste CGT FERC Sup :

- Madame Dumat (Camille), membre titulaire, et Imad (Abdellatif), membre suppléant.

Au titre de la liste FNEC-FP-Force ouvrière :

- Monsieur Gay (Michel), membre titulaire, et Bretto (Alain), membre suppléant.

Au titre de la liste Snesup-FSU :

- Zidi (Mustapha), membre titulaire, et Haiech (Jacques), membre suppléant ;
- Ghodous (Parisa), membre titulaire, et Berthier (Nancy), membre suppléante ;
- Peyrot (Vincent), membre titulaire, et Monsieur Noël (Frédéric), membre suppléant.

Au titre de la liste Sup'Recherche-Unsa :

- Milet (Anne), membre titulaire, et Roland-Lévy (Christine), membre suppléante.

Au titre de la liste QSF « Association pour la qualité de la science française » :

- Kambouchner (Denis), membre titulaire, et Madame Broyelle (Camille), membre suppléante ;
- Talon-Hugon (Carole), membre titulaire, et Blazevic (Pierre), membre suppléant.

Au titre de la liste SGEN-CFDT :

- Poirriez (Vincent), membre titulaire, et Zumello (Christine), membre suppléante ;
- Duvigneau (Karine), membre titulaire, et Puyo (Jean-Yves), membre suppléant.

### **Collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs**

Au titre de la liste Sup'Recherche-Unsa :

- Monsieur Leymarie (Stéphane), membre titulaire, et Lehu (Jean-Marc), membre suppléant.

Au titre de la liste Sud Éducation :

- Plantevin (Olivier), membre titulaire, et Mabon (Armelle), membre suppléante.

Au titre de la liste SGEN-CFDT :

- Barralis (Christine), membre titulaire, et Gallou (Matthieu), membre suppléant ;
- Côme (Thierry), membre titulaire, et Monsieur Galvez-Behar (Gabriel), membre suppléant.

Au titre de la liste Snesup - FSU :

- Roger (Anne), membre titulaire, et Bellosta (Marie-Jo), membres suppléante ;
- Astruc (Thierry), membre titulaire, et Boninchi (Marc), membre suppléant ;
- Lebrun (Nathalie), membre titulaire, et Duprat (Christine), membre suppléante ;
- Chantelot (Pierre), membre titulaire, et Pébarthe (Christophe), membre suppléant.

Au titre de la liste CGT FERC Sup :

- Macé (Arnaud), membre titulaire, et Astier (Françoise), membre suppléante.

Au titre de la liste FNEC-FP-Force Ouvrière :

- Excoffon (Sylvain), membre titulaire, et Ahedda (Driss), membre suppléant.

### **Collège des personnels scientifiques des bibliothèques**

Au titre de la liste SGEN-CFDT :

- Houpier (Jean-Charles), membre titulaire, et Madame Flamerie de la Chapelle (Frédérique), Colcanap (Grégory), membres suppléants.

### **Collège des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service**

Au titre de la liste FSU (Snasub-SNICS, Snuacte, Sunas-FP) :

- Madame Krummeich (Raphaëlle), membre titulaire, et Petit (Hervé), membre suppléant.

Au titre de la liste SNPTES :

- Diez (Laurent), membre titulaire, et Giraudet (Éric), membre suppléant.

Au titre de la liste Unsa-Éducation :

- Samama (Martine), membre titulaire, et Portela (Georges), membre suppléant.

Au titre de la liste CGT FERC Sup :

- Madame Bey (Frédérique), membre titulaire, et Rigollet (Sylvain), membre suppléant.

Au titre de la liste SGEN-CFDT :

- Bonnet (Christophe), membre titulaire, et Legiard (Oumhanie), membre suppléante.

### **Collège des chercheurs**

Au titre de la liste CFDT :

- Madame Gillon (Pascale), membre titulaire, et Madame Langue (Frédérique), membre suppléante ;
- Havet (Alain), membre titulaire, et Leblic (Isabelle), membre suppléante.

Au titre de la liste SNCS-FSU :

- Gralak (Boris), membre titulaire, et Le Gall (Maude), membre suppléante ;
- Berthomieu (Dorothée), membre titulaire, et Mussi (Philippe), membre suppléant.

Au titre de la liste CGT :

- Ferrier (Laurent), membre titulaire, et Chatenay (Didier), membre suppléant.

Au titre de la liste Sud Recherche EPST-Solidaires :

- Guiramand (Janique), membre titulaire, et Bon (Philippe), membre suppléant.

### **Collège personnels ingénieurs, techniciens et autres personnels**

Au titre de la liste SNPTES :

- Frajerman (Toby), membre titulaire, et Bayeux (Florence), membre suppléante.

Au titre de la liste CFDT :

- Figon (Patrick), membre titulaire, et Trebosc (David), membre suppléant.

Au titre de la liste Sud Recherche EPST- Solidaires :

- Albert (Marie-Bernadette), membre titulaire, et Castera (Alain), membre suppléant.

Au titre de la liste CGT :

- Labat (Carlos), membres titulaire, et Delaunay (Sabine), membre suppléante.

### **Collège des personnels des établissements publics à caractère industriel et commercial**

Au titre de la liste « Notre énergie pour la recherche » parrainée la CFE-CGC :

- Holland-Lassiaz (Stéphanie), membre titulaire, et Dessandier (David), membre suppléant ;
- Ducouso (Marc), membre titulaire, et Malbec-Ferrero (Élisabeth), membre suppléante.

Au titre de la liste La CGT :

- Hervatin (Florence), membre titulaire, et Peschot (Éric), membre suppléant ;
- Droin (Pierre), membre titulaire, et Fleury (Pierre Gildas), membre suppléant.

Au titre de la liste CFDT :

- Lumia (Guy), membre titulaire, et Girod-Chomel (Françoise), membre suppléante ;
- Lanini (Sandra), membre titulaire, et Tournadre (Jean), membre suppléant ;
- Monsieur Raucoules (Daniel), membre titulaire, et Ward (Hélène), membre suppléante.

## Personnels

---

### Élections

#### Représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel au Cneser

NOR : MENS1515871V

avis du 14-7-2015 - J.O. du 14-7-2015

MENESR - DGESIP - DGRI

---

La commission nationale pour l'élection des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des représentants des personnels des établissements publics de recherche au Cneser, a procédé le mercredi 24 juin 2015 au regroupement des résultats des dépouillements des votes, à la répartition des sièges à pourvoir entre les listes en présence, et a proclamé l'élection des représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnels (EPSCP).

Sont proclamés élus :

#### **Collèges des étudiants**

Au titre de la liste PDE Promotion et défense des étudiants :

- Loubet-Tuze (Théo), membre titulaire, et Daniel (Timothée), membre suppléant.

Au titre de la liste Unef le syndicat & association étudiantes :

- Monsieur Feierabend (Sacha), membre titulaire, et El Mokrani-Tomassone (Julie), membre suppléante ;

- Corpet (Marthe), membre titulaire, et Ramage (Sébastien), membre suppléant ;

- Fall (Yoro), membre titulaire, et Bakech (Lara), membre suppléante ;

- Duchene (Chloé), membre titulaire, et Bureau (Maxime), membre suppléant ;

- Centaure (Guillaume), membre titulaire, et Monsieur Guiot (Elie), membre suppléant.

Au titre de la liste FAGE avec les élus associatifs et indépendants :

- Mahraoui (Tarek), membre titulaire, et Moreau (Ysé), membre suppléante ;

- Madame Romat (Emmanuelle), membre titulaire, et Levailant (Mathieu), membre suppléant ;

- Conan (Yoann), membre titulaire, et Madame Taste (Camille), membre suppléante ;

- Viguier (Marina), membre titulaire, et Losfeld (Jimmy), membre suppléant ;

- Ourties (Guillaume), membre titulaire, et Perez (Mélanie), membre suppléante.

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

NOR : MENI1512114D

décret du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015

MENESR - IGAENR

---

Par décret du Président de la République en date du 9 juillet 2015, sont nommés inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1re classe :

- Marie-Cécile Laguette (2e tour) ;
- Bernard Bétant (3e tour) ;
- Philippe Santana (4e tour).

## Mouvement du personnel

---

### Nominations

#### Membres du jury national chargé d'examiner les épreuves écrites du diplôme d'études supérieures de chirurgie buccale - session 2015

NOR : MENS1500458A  
arrêté du 17-7-2015  
MENESR - DGESIP A1-4

---

Vu code de l'éducation ; arrêté du 2-8-1989

---

Article 1 - Sont nommés membres du jury national chargé d'examiner les épreuves écrites du diplôme d'études supérieures de chirurgie buccale, pour la session organisée au titre de l'année 2015 :

- Jean-Hugues Catherine, maître de conférences des universités-praticien hospitalier à l'université d'Aix-Marseille ;
- Jean-Pierre Fusari, maître de conférences des universités-praticien hospitalier à l'université Lyon-I ;
- Louis Maman, professeur des universités-praticien hospitalier à l'université Paris-V ;
- Laurent Nawrocki, maître de conférences des universités-praticien hospitalier à l'université Lille-II ;
- Jacques Henri Torres, professeur des universités-praticien hospitalier à l'université de Montpellier .

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Paris, le 17 juillet 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle  
Le chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,  
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

## Mouvement du personnel

---

### Nominations

#### Membres du jury national chargé d'examiner les épreuves écrites du certificat d'études cliniques spéciales, mention orthodontie - session 2015

NOR : MENS1500457A  
arrêté du 17-7-2015  
MENESR - DGESIP A1-4

---

Vu code de l'éducation ; arrêté du 4-8-1987

---

Article 1 - Sont nommés membres du jury national chargé d'examiner les épreuves écrites du certificat d'études cliniques spéciales, mention orthodontie, pour la session organisée au titre de l'année 2015 :

- Marie-Josée Boileau, professeur des universités-praticien hospitalier à l'université de Bordeaux ;
- Christian Chambas, maître de conférences des universités-praticien hospitalier à l'université de Clermont-Ferrand-I ;
- Robert Garcia, professeur des universités-praticien hospitalier à l'université Paris-VII ;
- Armelle Manière, professeur des universités-praticien hospitalier à l'université de Nice.

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Paris, le 17 juillet 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle  
Le chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,  
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Directeur de l'École polytechnique universitaire de l'université Lyon-1

NOR : MENS1500433A  
arrêté du 8-7-2015  
MENESR - DGESIP A1-5

---

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 juillet 2015, Monsieur Emmanuel Perrin, professeur des universités, est nommé directeur de l'École polytechnique universitaire de l'université Lyon-1, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er septembre 2015.

## Informations générales

### Vacance de poste

#### Directeur agence Erasmus+ France - Éducation Formation

NOR : MENC1500487V

avis du 26-8-2015

MENESR - DREIC B1

<b>Libellé du poste</b>	Directeur
<b>Organisme</b>	Agence Erasmus+ France / Éducation Formation
<b>Localisation du poste</b>	24-25, quais des Chartrons 33080 Bordeaux Cedex
<b>Prise de fonctions</b>	Le 1er janvier 2016

### 1. Environnement et positionnement hiérarchique

Groupement d'intérêt public, l'agence est placée sous la tutelle des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Située à Bordeaux, au 24-25, quai des Chartrons, l'agence emploie aujourd'hui une centaine de personnes et gère un budget de 143 millions d'euros (8 millions d'euros de fonctionnement et 135 millions d'euros d'intervention).

Le développement de l'éducation et de la formation tout au long de la vie est devenu une priorité politique commune à tous les pays européens depuis la seconde partie des années 1990 et plus encore depuis le Conseil européen de Lisbonne en mars 2000. Les pays de l'Union européenne sont depuis lors engagés sur la voie de la réalisation d'un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Construits pour répondre aux ambitions de la stratégie Europe 2020 en faveur d'une « croissance intelligente, durable et inclusive » décidée en juin 2010 par les chefs des États membres de l'Union, le programme Erasmus+ pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport (2014/2020) et l'ensemble des initiatives qu'il accompagne ont un rôle majeur à jouer à cet égard : les projets financés peuvent en effet avoir un effet levier sur le développement d'une dimension européenne dans l'éducation et la formation professionnelle. Ils sont mis en œuvre sur la base de partenariats transnationaux conclus entre les différents acteurs de l'éducation et de la formation, publics ou privés, et de projets de mobilité européenne ou internationale. Ils sont financés sur le budget de l'Union européenne, soit directement par la Commission européenne, soit par les agences nationales auxquelles la Commission délègue la gestion de certains crédits d'intervention.

Le programme Erasmus+ concerne 33 pays européens. Il existe une ou plusieurs agences nationales dans chacun des pays participants pour le mettre en œuvre. La France en compte deux qui gèrent chacune des volets différents du programme Erasmus+ : l'agence Erasmus+ France / Éducation Formation qui fait l'objet de cette fiche de vacance de poste et l'agence Erasmus+ France / Jeunesse & Sport.

Dans le cadre d'actions décentralisées, l'agence Erasmus+ France / Éducation Formation, qui concentre environ 90 % des moyens alloués à la France, organise les appels à propositions, apporte une assistance

technique aux candidats et aux porteurs de projet, organise l'instruction et la gestion des dossiers, attribue les aides financières et assure le suivi qualitatif des projets. Pour la diffusion de l'information et le conseil aux porteurs de projets, l'agence bénéficie du concours de nombreux relais locaux et régionaux : rectorats d'académie, chambres régionales de commerce et d'industrie, directions régionales de l'agriculture et des forêts, services des relations internationales des établissements d'enseignement supérieur, réseau de Pôle emploi, des OPCA, de l'Afpa, etc.

Le Gip agence Erasmus+ France / Éducation Formation est administré par une assemblée générale assistée par le cercle Erasmus qui élabore des avis sur la stratégie de mise en œuvre du programme Erasmus+. La direction du Gip est assurée par un/une directeur(-trice) et son adjoint(e).

## **2. Missions et compétences requises du/de la directeur(-trice)**

Il/Elle dirige le groupement sous l'autorité de l'assemblée générale et dans les conditions fixées par celle-ci.

Il/Elle :

- conduit les activités du Gip, conformément aux orientations stratégiques et politiques définies par l'assemblée générale ;
- assure la gestion administrative et financière du Gip ;
- assure la mise en œuvre du programme Erasmus+ -ainsi que la fin de la gestion du programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (EFTLV)- et des autres dispositifs gérés par l'agence (Europass, Euroguidance, Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes/AEFA, Plateforme européenne pour les acteurs de l'éducation et de la formation des adultes/EPALE, Label européen des langues, système ECVET), en interface avec la Commission européenne, les administrateurs, les autorités nationales de tutelle et les responsables des services opérationnels ;
- contribue au développement et à l'impact, sur le territoire national, du programme Erasmus+ et des autres dispositifs dont il a la responsabilité ;
- s'attache à renforcer l'action de l'agence en faveur des publics les plus fragiles et les plus éloignés du programme et lui donne les moyens de mesurer précisément les progrès accomplis dans ce domaine ;
- élabore et met en œuvre les programmes de travail, les rapports finaux et les déclarations de gestion annuels de l'agence dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur ;
- conduit un travail de réflexion sur les performances de l'agence destiné à en améliorer constamment les résultats et à en adapter la stratégie annuelle et de long terme (2020) en concertation, principalement, avec les autorités nationales et la Commission européenne ;
- représente l'agence auprès des autorités européennes et nationales ;
- communique par voie de médias écrits, TV, radio sur les missions de l'agence ;
- prépare et anime les assemblées générales du Gip.

Il/Elle doit :

- avoir une légitimité professionnelle dans les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- disposer d'une expérience de direction significative dans un environnement similaire (organisme public ou parapublic, monde associatif, etc.) ;
- maîtriser impérativement les relations avec le secteur institutionnel et les établissements et organismes d'éducation et de formation professionnelle ;
- savoir animer une équipe, conduire un projet, avoir le sens de la négociation, posséder des compétences administratives avérées ;
- maîtriser la communication et la dimension relationnelle.

Il/Elle doit maîtriser parfaitement l'anglais écrit et parlé.

### 3. Qualités recherchées

- Sens de l'organisation ;
- impartialité ;
- rigueur ;
- sens du service public.

### 4. Contraintes liées à l'emploi

- Grande disponibilité ;
- déplacements fréquents.

Un jury de recrutement composé de la déléguée aux relations européennes et internationales et à la coopération, du délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle (en tant qu'administrateurs de l'agence) et d'un autre membre de l'assemblée générale régulièrement désigné comme président de séance, sera chargé de sélectionner les candidats et d'auditionner ceux qui auront été retenus.

Les candidatures, qui devront comporter obligatoirement une lettre de motivation et un CV, sont à adresser à Marianne de Brunhoff, déléguée aux relations européennes et internationales et à la coopération, par voie postale, à l'adresse suivante : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Secrétariat général, Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP, et par voie électronique, à l'adresse suivante: [secretariat.dreic@education.gouv.fr](mailto:secretariat.dreic@education.gouv.fr), dans un délai de quatre semaines à compter de la publication de cette fiche de poste.

## Informations générales

### Ingénieur diplômé par l'État

#### Ouverture de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'État au titre de l'année 2016

NOR : MENS1514531V

avis du 21-7-2015 - J.O. du 21-7-2015

MENESR - DGESIP A1-5

Les candidats justifiant de cinq années de pratique professionnelle dans des fonctions communément confiées à des ingénieurs ont la possibilité, sous réserve d'avoir satisfait à des épreuves spécialement organisées à leur intention, d'accéder au titre d'ingénieur diplômé par l'État, dans l'une des spécialités existantes.

**L'inscription, au titre de l'année 2016, à la session de l'examen s'effectuera du 1er juillet 2015 au 31 octobre 2015 inclus** auprès de l'une des écoles d'ingénieurs, et dans l'une des spécialités figurant dans la liste en annexe. Tout dossier déposé ou posté au-delà de la date de clôture sera rejeté.

Les dossiers de candidature seront disponibles au cours de la période indiquée ci-dessus sur le site Internet du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>), Enseignement supérieur / Orientation et insertion professionnelle / Formation continue / Devenir ingénieur diplômé par l'État.

### Annexe

#### Spécialités dans lesquelles peut être délivré le titre d'ingénieur diplômé par l'État

Spécialités	Écoles autorisées à organiser les épreuves de l'examen conduisant au titre d'ingénieur diplômé par l'État					
	Sud-Ouest	Paris	Ile-de-France	Sud-Est	Nord-Ouest	Nord-Est
Agroalimentaire	IPB - ENSCBP			Université Montpellier II - EPU		AGRO SUP DIJON ENSAIA

Agronomie	INP - Ensats			Montpellier Sup. Agro		Agro Sup DIJON
Automatique et informatique industrielle	Insa Toulouse  Estia	Cnam	Ensea	IP Grenoble  Université Montpellier II - EPU		ISEN LILLE  UTBM
Bâtiment  BTP  TP	Insa - Toulouse	Cnam : BTP (géométrie, topographie, géologie)		Université Clermont-Ferrand II - CUST : BTP	Insa Rennes :  BTP et Bâtiment	ENSM Douai : TP et Bâtiment
Chimie	INP - EnsiACET	Cnam		CPE	Insa Rouen	Université Strasbourg  EECPMS
Électronique	IPB - ENSEIRB-MATMECA	Cnam	ESIEE Paris  Ensea	IP Grenoble  CPE Lyon  Université d'Orléans - EPU	St-Cyr-Coëtquidan	ISEN LILLE

Énergétique	Ensi Poitiers	Cnam (thermique et techniques nucléaires)		Université d'Orléans - EPU	Insa Rouen (thermique)	ENSM Douai (thermique) ESIEE Amiens (Bâtiment)
-------------	---------------	---	--	----------------------------	------------------------	---

Génie biologique	Insa Toulouse	Cnam	EBI			
Génie de l'eau et de l'environnement	Ensi Poitiers	Cnam		IP Grenoble  Université Montpellier II - EPU		
Génie des procédés	INP - EnsiACET	Cnam		CPE Lyon		
Génie électrique	INP - ENSEEIH T  Estia	Cnam			Insa Rennes	ESIEE Amiens
Génie industriel	INP - EnsiACET  Estia	Cnam  Ensam		IP Grenoble  Université d'Orléans - EPU		ESIEE Amiens  UTBM  ENSM Douai  UTT Troyes
Génie physique	Insa Toulouse	Cnam		IP Grenoble		
Gestion des risques	INP - EnsiACET	Cnam				

Horticulture et paysage					Agrocampus Ouest - centre d'Angers - INHP	
-------------------------	--	--	--	--	---	--

Informatique	IPB - ENSEIRB-MATMECA  Insa Toulouse	Cnam	ESIEE Paris	IP Grenoble  Université de Nice - EPU  Université Montpellier II - EPU	Insa Rennes  Saint-Cyr-Coëtquidan	Université de Lorraine - Télécom-Nancy  UTBM  Isen Lille  UTT
Instrumentation	Insa Toulouse	Cnam (méthodes physiques d'analyse chimique)				ENSM Douai
Logistique	Estia	Cnam		Université Clermont-Ferrand II  - CUST	ISEL	

Matériaux	INP - EnsiACET  ENSCI (céramique)	Cnam  Ensam (matières plastiques)		IP Grenoble  Université d'Orléans - EPU		ENSAIT (textile)  ENSM Douai  ESSA (soudage)  UTT
Mécanique	Insa Toulouse	Cnam  Ensam			Insa Rouen  Écoles de Saint-Cyr- Coëtquidan	ENSM Douai  UTBM  UTT
Télécommunications & réseaux	INP - ENSEEIH T  IPB - Enseirb- Matmeca		Ensea	IP Grenoble		Isen LILLE  UTT

**Agro Campus Ouest** - Institut national d'horticulture et du paysage - 2, rue Le-Nôtre - 49045 Angers Cedex 01

Correspondant DPE : **Jean-Louis Teisset** - Tél : 02 41 22 54 55 - jean-louis.teisset@agrocampus-ouest.fr

**Agro Sup Dijon** - Bâtiment Champs Prévois - Bureau 207 - 26, boulevard Docteur-Petitjean - BP 87999 - 21079 Dijon Cedex

Tél. : 03 80 77 25 02 - Site web : [www.agrosupdijon](http://www.agrosupdijon)

Correspondant DPE : **Patrice Nordey** - Tél : 03 80 77 27 73 - patrice.nordey@agrosupdijon.fr

**Cnam** - Conservatoire nationale des arts et métiers - EICnam - Case courrier 2A - SP10 - 292 rue Saint-Martin - 75003 Paris

Correspondant DPE : **Stéphanie Courtois** - Secrétaire générale de l'EICnam - Tél direct : 01 58 80 86 80 - stephanie.courtois@cnam.fr

**CPE LYON** - École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon - 43, boulevard du 11 Novembre 1918 - BP 2077 - 69616 Villeurbanne Cedex

Correspondant DPE : **Mamadou TRAORE** - Directeur des études - Tél : 04 72 43 17 20 - mamadou.traore@cpe.fr

**CUST** - Centre universitaire des sciences et techniques de l'université de Clermont-Ferrand II - Campus universitaire des Cézeaux - 24, avenue des Landais, BP 206 - 63174 Aubière Cedex

Correspondant DPE : **Claire Bonton** - Responsable relations extérieures - Tél : 04 73 40 77 01 - Claire.BONTON@univ-bpclermont.fr

**EBI** - École de biologie industrielle - 32, boulevard du Port - 95094 Cergy-Pontoise Cedex

Correspondant DPE : **Denis Huet** - Directeur des études - Tél : 01 30 75 60 20

**EECPMS** - École européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg de l'université de Strasbourg - 25, rue Becquerel - 67087 Strasbourg Cedex 2

Correspondant DPE : **Sylvie Begin** - Directrice - Tél : 03 90 24 26 00 - Sylvie.Begin@ipcms.unistra.fr

**ENSAIA** - École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires - 2, av. de la Forêt-de-Haye - BP 172 - 54505 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Correspondant DPE : **Monsieur Michel Fick** - Directeur - Tél : 03 83 59 58 00 - Fax : 03 83 59 58 04 - ensaia-direction@univ-lorraine.fr

**ENSAIT** - École nationale supérieure des arts et industries textiles - 2, allée Louise-et-Victor-Champier - BP 30329 - 59056 Roubaix cedex 01

Correspondant DPE : **Maryline Lewandowski** - Directrice des études - Tél : 03.20.25.89.60 - maryline.lewandowski@ensait.fr

**Ensam** - École nationale supérieure d'arts et métiers - Direction générale - 151, bd de l'hôpital - 75013 Paris

Correspondant DPE : **Jean-Luc Miquel** - Directeur adjoint de la formation continue - Tél : 01 44 24 61 55 - Fax : 01 44 24 61 29

**Ensat** - École nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'institut national polytechnique de Toulouse - Avenue de l'Agrobiopôle - BP 32607 - Auzeville-Tolosan - F-31326 - 31071 Castenet-Tolosan Cedex

Correspondant DPE : **Grégory Dechamp-Guillaume** - Directeur - <http://www.ensat.fr/> - Tél : 05 34 32 39 72

**ENSCBP** - École nationale de chimie, de biologie et de physique de l'institut polytechnique de Bordeaux - 16 avenue Pey-Berland - 33607 Pessac Cedex

Correspondant DPE : **Fernando Leal Calderon** - Directeur - fleal@enscbp.fr

**ENSCI** - École nationale supérieure de céramique industrielle - Centre européen de la céramique - 12 rue Atlantis - 87068 Limoges Cedex - Tél : 05 87 50 23 01

Correspondant DPE : **Martine Lejeune** - Responsable de la formation continue

**Ensea** - École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications - 6, avenue du Ponceau - 95014 Cergy-Pontoise Cedex - Tél : 01 30 73 66 03

Correspondant DPE : **Rachid Zeboudj** - zeboudj@ensea.fr

**ENSEEIH**T - Institut national polytechnique de Toulouse - École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications - 2, rue Charles-Camichel - BP 7122 - 31071 Toulouse Cedex 7

Correspondant DPE : **Philippe Berger** - Directeur adjoint de l'INPT-ENSEEIH T - Tél : 05 34 32 20 04 - berger@enseeiht.fr

**Enseirb-Matmeca** - Institut polytechnique de Bordeaux, École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématiques et mécanique de Bordeaux - 1, avenue du Docteur Albert Schweitzer - B.P. 99 - 33402 Talence Cedex.

Correspondants DPE : **Pierre Fabrie** - Directeur des études - Tél : 05 56 84 65 00 - **Mélanie Cabe** - Tél. : 05 56 84 21 89 - dir\_etudes@enseirb-matmeca.fr

**Ensi Poitiers** - École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers de l'université de Poitiers - Bâtiment B1 - TSA 41105 - 1 rue Marcel-Doré - 86073 Poitiers Cedex 9

Correspondant DPE : **Patrick Maspeyrot** - Directeur des études - Tél : 05 49 45 37 21 - patrick.maspeyrot@univ-poitiers.fr

**EnsiACET** - École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques de l'institut national polytechnique de Toulouse - 118 Route de Narbonne - 31077 Toulouse Cedex 4 - Tél : 05 62 88 56 03

Correspondant DPE : **Christine Cecutti** - Directrice adjointe de l'INP-EnsiACET - Tél : 05 34 32 33 02 - christine.cecutti@ensiacet.fr

**Esiee Amiens** - 14, quai de la Somme - BP 10100 - 80082 Amiens cedex 2

Correspondant DPE : **Rémy Lefebvre** - Tél : 03 22 66 20 47 - lefebvre@esiee-amiens.fr

**ESIEE Paris** - École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique - 2, boulevard Blaise Pascal - Cité Descartes - B.P. 99 - 93162 Noisy-le-Grand Cedex

Correspondant DPE : **Laurence Bonnet** - Tél : 01 45 92 66 55 - Fax : 01 45 92 66 99 - l.bonnet@esiee.fr

**Essa** - École supérieure du soudage et de ses applications - 4, boulevard Henri-Becquerel - 57970 Yutz

Correspondant DPE : **Philippe Roguin** - Directeur - Tél : 03 82 59 86 36 - p.roguin@institutdesoudure.com

**Estia** - École supérieure des technologies industrielles avancées - BP 215 - 64102 Bayonne Cedex

Correspondant DPE : **Jean-Roch GUIRESSE** - Directeur

**Insa Rennes** - Institut national des sciences appliquées de Rennes - 20 avenue des Buttes-de-Coësmes - CS 70839 - 35 708 Rennes Cedex 7 - [www.insa-rennes.fr](http://www.insa-rennes.fr)

Correspondant DPE : **Martine CHampagnat** - Assistante de la direction des formations - Formation continue diplômante IDPE/VAE - Tél : 02 23 23 87 70

**Insa Rouen** - Institut national des sciences appliquées de Rouen - BP08 - Avenue de l'université - 76801 Saint-Étienne-du-Rouvray

Correspondant DPE : **Virginie Lassalle** - Directrice des Relations Entreprises et de l'Innovation - Directrice Exécutive IDEFI - InnovENT-E - Tél : 02 32 95 66 08 - [virginie.lassalle@insa-rouen.fr](mailto:virginie.lassalle@insa-rouen.fr)

**Insa Toulouse** - Institut national des sciences appliquées de Toulouse - Complexe scientifique de Rangueil - 135 avenue de Rangueil - 31077 Toulouse Cedex 4

Correspondant DPE : **Monsieur Claude Maranges** - Directeur des études - [maranges@insa-toulouse.fr](mailto:maranges@insa-toulouse.fr) ou [jessica.autolitano@inp-toulouse.fr](mailto:jessica.autolitano@inp-toulouse.fr)

**IPG** - Institut polytechnique de Grenoble - 46 avenue Félix-Viallet - F-38031 - Grenoble Cedex 1 - Tél. : 04 76 57 49 66 - [www.grenoble-inp.fr](http://www.grenoble-inp.fr)

Correspondant DPE : **Marie-Clotilde Pirot** - Enseignant-chercheur - 701, rue de la piscine BP 81 - 38402 Saint-Martin-d'Hères Cedex - Tél : 04 76 82 40 46 - [marie-clotilde.pirot@grenoble-inp.fr](mailto:marie-clotilde.pirot@grenoble-inp.fr)

**ISEL** - Institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre - Quai Frissard - BP 1137 - 76063 Le Havre Cedex

Correspondant DPE : **Édouard Reppert** - Directeur de l'ISEL - Tél : 06 83 23 21 77

**Isen Lille** - Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille - 41, boulevard Vauban - 59046 Lille Cedex - Tel.: 03 20 30 40 06 - Web. [www.isen.fr](http://www.isen.fr)

Correspondant DPE : **David Boulinguez** - Directeur des études - Tél : 03 20 30 40 08 - [david.boulinguez@isen-lille.fr](mailto:david.boulinguez@isen-lille.fr)

**Mines de Douai** - École nationale supérieure des mines de Douai - 941, rue Charles-Bourseul - BP 10838 - 59508 Douai Cedex

Correspondant DPE : **Jean-Luc Caenen** - Responsable du service "Formation tout au long de la vie" - Tél : 03 27 71 20 30 - [caenen@ensm-douai](mailto:caenen@ensm-douai)

**Montpellier Sup Agro** - Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques - 2, place Pierre-Viala - Bâtiment A - 34060 Montpellier Cedex 02

Correspondant DPE : **Madame Dominique Alhinc** - Responsable formation continue et VAE - Tél : 04 99 61 22 27 - [dominique.alhinc@supagro.inra.fr](mailto:dominique.alhinc@supagro.inra.fr)

**Polytech'Montpellier** - École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier II - Bâtiment 31 - CC 419 - 34, place Eugène-Bataillon - 34095 Montpellier Cedex 5

Correspondant DPE : **Annelise Faivre** - Tél : 04.67.14.31.90 - [alfavre@univ-montp2.fr](mailto:alfavre@univ-montp2.fr)

**Polytech'Nice** - École polytechnique universitaire de l'université de Nice - 930, route des Colles - BP 145 - 06903 Sophia-Antipolis Cedex

Correspondant DPE : **Johny Bond** - Tél : 04 92 96 51 41 - johny.bond@polytech-unice.fr

**Polytech'Orléans** - École polytechnique universitaire de l'université d'Orléans - 8 rue Léonard-de-Vinci - 45072 Orléans Cedex 2

Correspondant DPE : **Régine Weber** - Directrice du « Management des formations, prospective et innovation pédagogique » - Tél : 02 38 49 43 56 - Regine.Weber@univ-orleans.fr

**Saint-Cyr** - Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan - 56 381 Guer Cedex France

Correspondant DPE : **Éric Gherardi** - Directeur Général de l'enseignement et de la Recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan - Tél : 02 97 70 72 02

**Télécom Nancy** - Université de Lorraine - Télécom-Nancy - Campus Aiguillettes - 193 avenue Paul-Muller - CS 90172 - 54602 Villers-lès-Nancy Cedex

Correspondant DPE : **Marc Tomczak** - Directeur des études - Tél : 03 83 68 26 00 - marc.tomczak@esial.uhp-nancy.fr

**UTBM** - Université de technologie de Belfort-Montbéliard - Campus de Sévenans, 90010 Belfort Cedex - Direction de la formation et de la pédagogie, F-90010 Belfort Cedex

Correspondant DPE : **Alexandre Caminada** - Directeur de la formation et de la pédagogie - Tél : 03 84 58 34 46 - alexandre.caminada@utbm.fr

**UTT** - Université de technologie de Troyes - Direction de la formation et de la pédagogie (DFP) - 12 rue Marie-Curie - CS 42060 - 10004 Troyes cedex

Correspondant DPE : **Romain Watier** - Chargé du suivi des projets et du développement de la formation - Tél : 03.25.71.76.87 - romain.watier@utt.fr